



## COMMUNE DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

### **NOTE DE PRESENTATION**

#### **Rappel réglementaire :**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :  
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente ainsi les principales informations du budget primitif 2019 de la commune.

#### **1. Les chiffres clés du budget primitif :**

La section de fonctionnement reprend un excédent. C'est pourquoi, après avoir évalué avec sincérité l'ensemble des dépenses et pour tenir compte de la situation d'endettement de la commune, il est proposé de voter cette section en suréquilibre.

#### **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>894 981.00 €</b>
Recettes	910 843.00 €
Excédent reporté de 2018	408 365.15 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 319 208.15 €</b>

#### **Section d'investissement :**

Dépenses	514 886.00 €
Restes à réaliser	15 850.00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>530 736.00 €</b>
Recettes	415 322.89 €
Restes à réaliser	0 €
Excédent reporté de 2018	115 413.11 €
<b>Total Recettes</b>	<b>530 736.00 €</b>

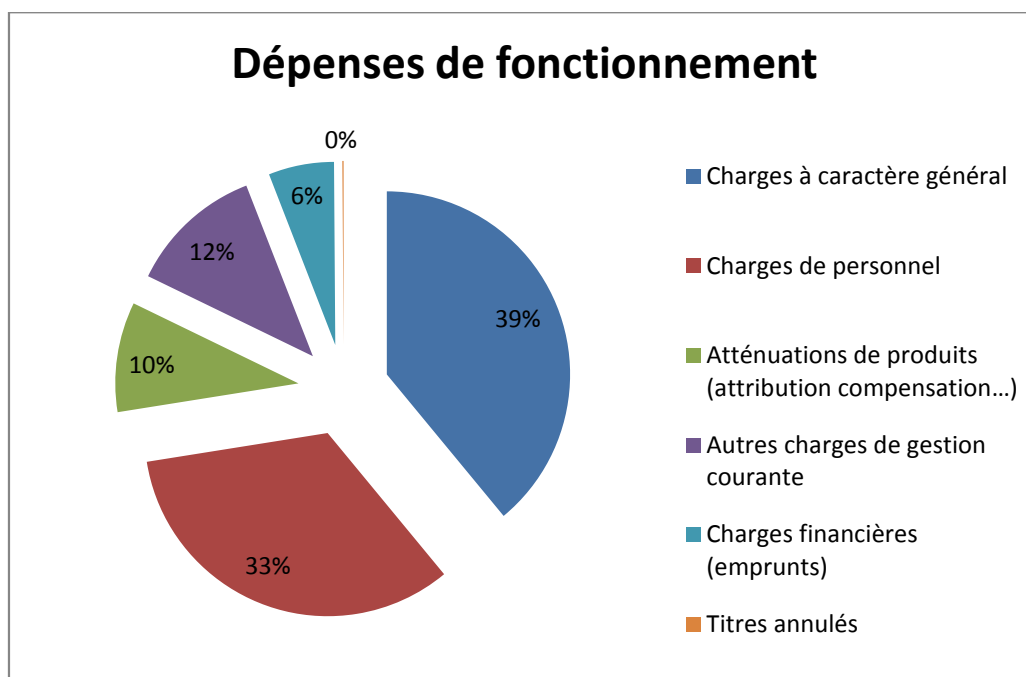
#### **2. La section de fonctionnement :**

##### ***2.1. Les dépenses de fonctionnement :***

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 882 063 €  
(en diminution de 5 % par rapport à 2018 : 931 612.97 €)

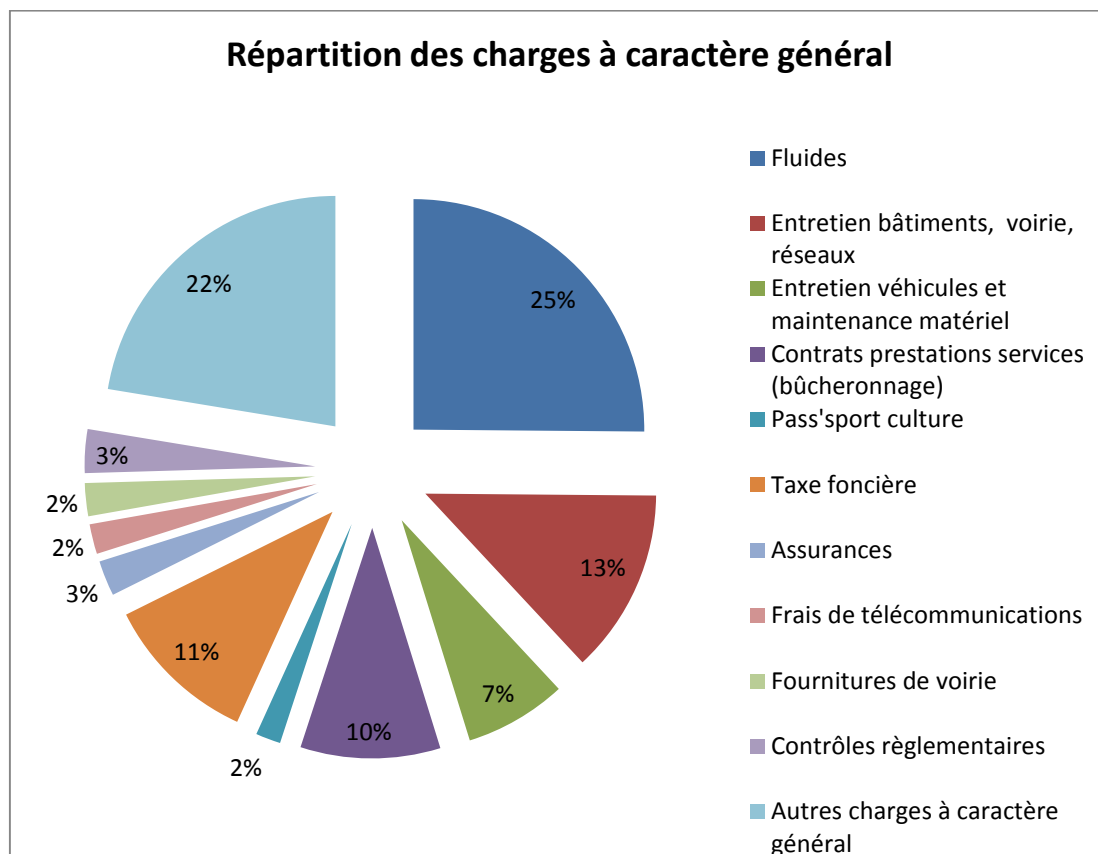
Elles sont composées notamment par :

- Des charges à caractère général : 344 153 € (316 462.97 € en 2018) :
  - entretien et fonctionnement des bâtiments et des services (fluides, assurances, télécommunications fournitures...)
  - entretien de la voirie et des réseaux
  - financement du pass'sport culture.
  - règlement de la taxe foncière (37 400 €)
- Des charges de personnel : 295 070 € (290 050 € en 2018)
- Des reversements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources et au fonds de péréquation des recettes fiscales (32 030 €),
- Un reversement au titre des attributions de compensation de 52 750 € correspondant à la contribution au budget du SDIS 2019.
- Les autres charges de gestion courante : 105 060 € (99 330 € en 2017) comprenant entre autres les indemnités versées aux élus et les cotisations afférentes (56 300 €), les contributions au syndicat de gestion de la piscine (19000 €), au syndicat de la fourrière (750 €) et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ( 1 700€), l'adhésion au service de gardes-nature (7500 €), les subventions versées aux associations (13000€).
- Les charges financières (emprunts) : 50 000 €, en diminution par rapport à 2018 (60 820€) suite à des renégociations
- Les charges exceptionnelles (titres annulés) (1000 €).



Les dépenses d'ordre sont constituées par les dotations aux amortissements d'un montant de 12 918 €

## Répartition des charges à caractère général :

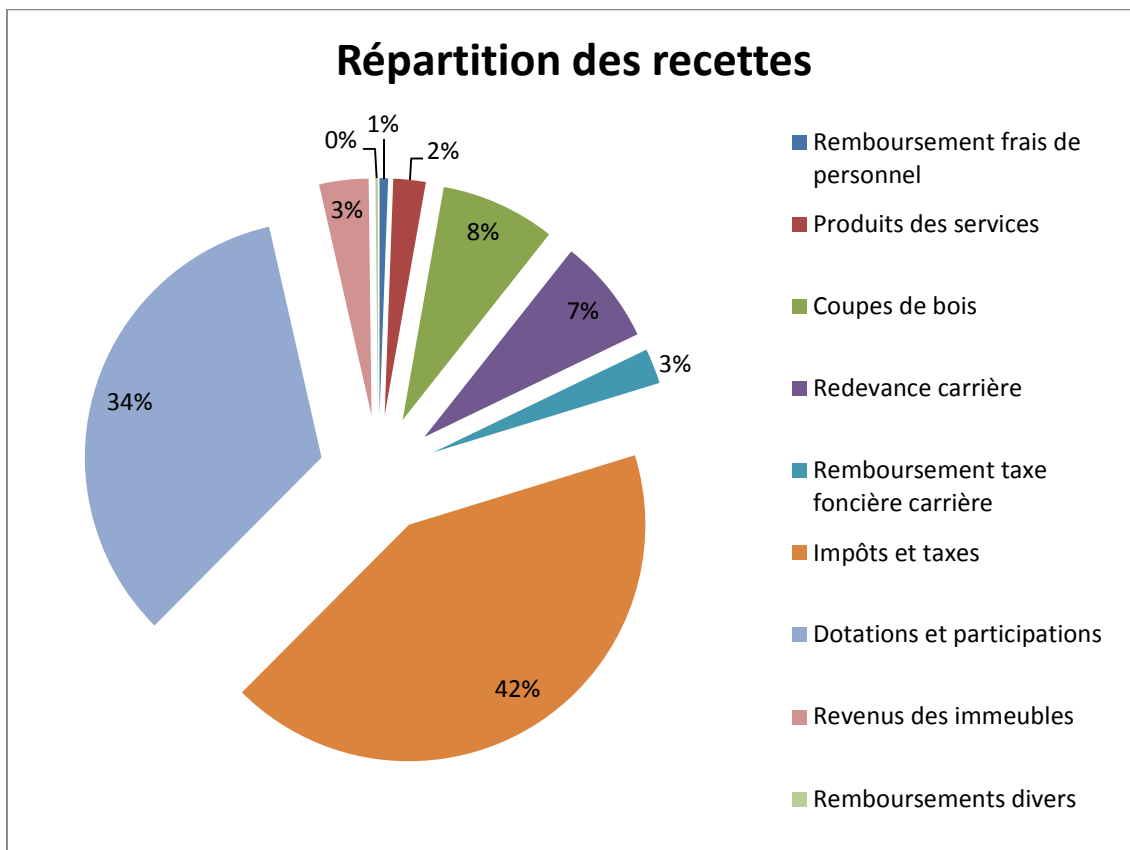


### 2.1. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 910 843 € (860 708.10 € en 2018).

Les recettes de fonctionnement sont composées comme suit :

- Remboursements de rémunération (assurance du personnel) : 5400 €
- Produits des services (coupes de bois, redevance de la carrière) : 179 220 €. En augmentation par rapport à 2018, car les revenus liés à l'activité de la carrière sont supérieurs à l'année précédente.
- Impôts et taxes : 384 226 €. En diminution par rapport à 2018 (391 816 €). En effet, les parts du syndicat Multisite Nord ont été cédées en 2018. Il n'y aura donc pas de reversement de fiscalité provenant de ce syndicat.
- Dotations et participations : 309 657 € (contre 314 105 € en 2018)
- Revenus des immeubles : 30 730 € (contre 36967 € en 2018)



## **2. La section d'investissement :**

### ***2.1. Les dépenses d'investissement :***

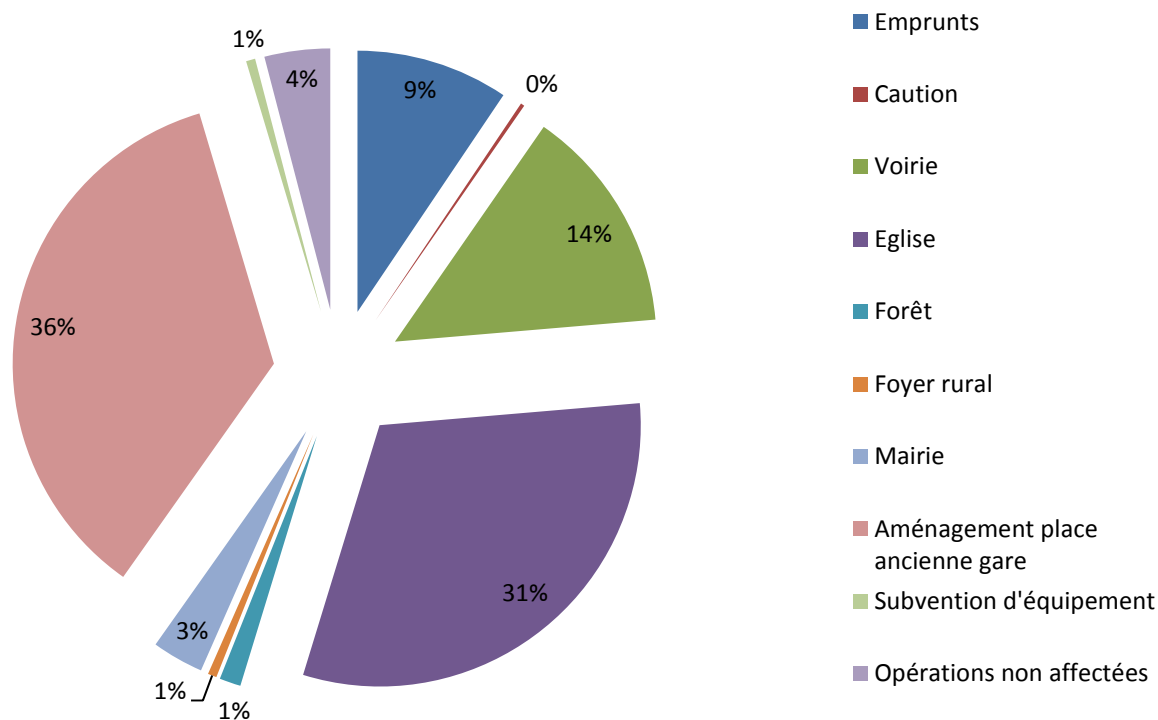
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 530 736 € (contre 525 250 € en 2018). Elles comprennent les restes à réaliser 2018 et les nouveaux projets 2019.

Elles concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts : 50 000 €
- Le remboursement de cautions reçues : 1 200 €
- Des opérations non affectées : 21 542.00 €
- La réalisation d'opérations : 369 348 € réparties comme suit :

	<b>10 - VOIRIE</b>	<b>74 300.00 €</b>
2313	Passerelle Vieux Château	20 000.00 €
21538	Eclairage parking collège	1 800.00 €
2188	Panneaux lumineux	22 000.00 €
2182	Véhicule	7 500.00 €
21578	Acquisition matériel :	
21578	Désherbeuse, compresseur, turbine à neige	3 000.00 €
2315	Aménagement de sécurité - Avenue Jean Moulin	20 000.00 €
	<b>13 - EGLISE</b>	<b>165 000 €</b>
2313	Ravalement de façades	150 000.00 €
2313	Parking	15 000.00 €
	<b>22 - FORET</b>	<b>7 000.00 €</b>
2117	Travaux	7 000.00 €
	<b>27 – FOYER RURAL</b>	<b>2 900.00 €</b>
2313	Main courante	1 200.00 €
2313	Programmation régulation	1 000.00 €
2313	Coordination SPS	700.00 €
	<b>29 - MAIRIE</b>	<b>17 000.00 €</b>
2313	Changement des fenêtres	16 000.00 €
2183	Matériel informatique	500.00 €
2184	Mobilier	500.00 €
	<b>34 - AMENAGEMENT PLACE ANCIENNE GARE</b>	<b>188 794.00 €</b>
2315	Mur de soutènement rive droite	20 000.00 €
2315	Déplacement conduite eau	4 500.00 €
2111	Bornage centre de secours + acte notarié	3 100.00 €
21732	Branchements fluides ancien centre de secours	6 000.00 €
2312	Terrassement - Cheminement piéton - passerelle - éclairage	70 314.00 €
21758	Acquisition matériel Aire multisports	84 880.00 €

## Dépenses d'investissement 2018



### 2.2 Les recettes d'investissement :

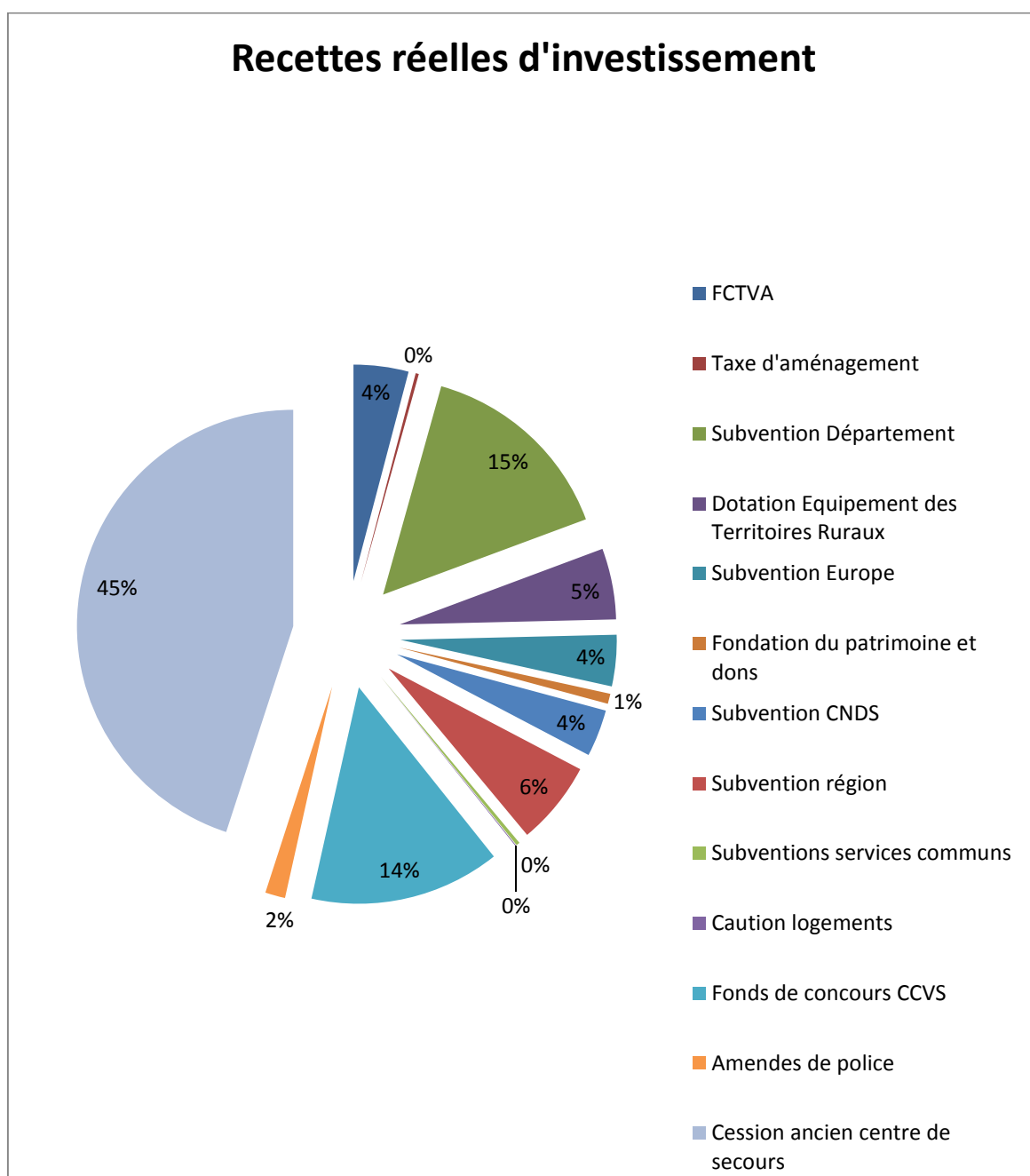
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 402 404,89 € (contre 231 392,41 € en 2018). Elles se décomposent comme suit :

- Fonds de Compensation de la TVA : 16 400 €
- Taxe d'aménagement : 900 €
- Subventions pour les travaux de ravalement de l'église :
  - o Région : 15 000 €
  - o Département : 30 000 €
  - o Fondation du patrimoine : 3 000 €
- Subventions pour l'aménagement d'une aire d'activités multisports :
  - o Département : 30 000 €
  - o Région : 10 000 €
  - o Europe : 15 300 €
  - o CNDS : 14 000 €
  - o Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 21 219 €
- Fonds de péréquation la Poste pour la mise en accessibilité de l'agence postale : 2 300 €.
- Amendes de police pour les travaux d'aménagement de l'Avenue Jean Moulin : 6 000 €

- Subventions des communes de Leval et Petitefontaine pour les travaux d'investissement réalisés dans l'Eglise et le cimetière : 1060 €
- Dépôt et cautionnement reçus : 250 €
- Le fonds de concours versé par la Communauté de Communes des Vosges du Sud pour les projets communaux : 56 975.89 €
- Le produit de la cession de l'ancien centre de secours : 180 000 €

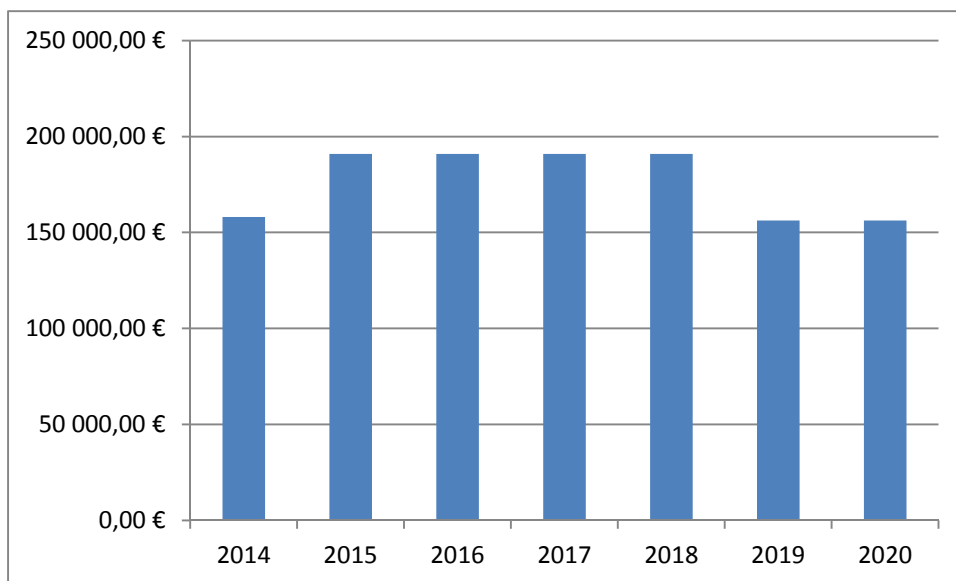
Les prélèvements provenant de la section de fonctionnement, sont constitués :

- des dotations aux amortissements pour un montant de 12 918 €

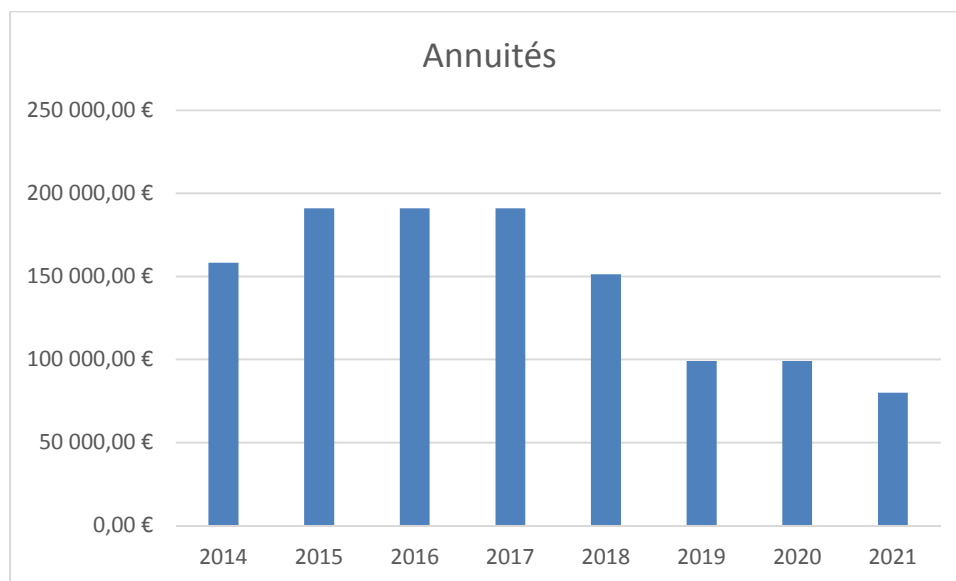


### **3. Evolution de l'endettement de la commune :**

**Annuités à rembourser fin 2017**



Des négociations ont débuté fin 2017 avec les financeurs afin de réduire le montant des annuités sur les prochaines années. Ainsi les nouvelles annuités se présentent comme suit :



### **4. Taux d'imposition :**

En 2019, les taux communaux des impôts locaux sont fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation 9.11 %
- Foncier Bâti 9.91 %
- Foncier Non Bâti 52.55 %



## 5. Effectifs de la collectivité :

Le tableau des effectifs permanents au 01.01.2019 se compose ainsi :

<b>Filière</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps de travail</b>
Administrative	1	Rédacteur	Temps complet
Administrative	1	Adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe	Temps partiel : 90 %
Administrative	1	Adjoint administratif	Temps complet
Technique	1	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps incomplet : 30 h par semaine

Deux emplois d'avenir à temps complet viennent compléter les effectifs du service technique. Les contrats arriveront à échéance au cours du deuxième semestre 2019.